

## Réunion ABF 14/01/20

Cahiers des prescriptions environnementales et architecturales est organisé en séquences le long du fleuve. Il s'applique dans les appels à projets. Il est élaboré avec l'ABF, HAROPA Ports de Paris et la Ville de Paris. Evolutions :

1999 :

- Continuité piétonne, dégager les bords à quais, y compris dans les espaces de grands services urbains (comme sur le quai Tolbiac, malgré les problèmes de sécurité)
- Ouvrir les sites exploités : les exploitants se replient sur une seule partie du site quand ils ne sont pas en activité (comme à Javel)
- Architecturalement parlant, cela veut dire de la légèreté dans les constructions, des structures en métal, de la transparence + volonté de ne pas cacher la fonction industrielle des sites

Bilan :

- Renouvellement des matériaux, des couleurs, qualité de dessin, qui a pu intégrer les activités aux sites harmonieusement.
- Changement des proportions des établissements flottants :
  - Rupture dans les années 2000 dans le dessin des bateaux : proue - poupe de moins en moins distinctes (aussi de par la nouvelle capacité technique de naviguer dans les deux sens)
  - Des bâtiments de plus en plus hauts, ce qui pose des problèmes vis-à-vis de la perception du site
  - La distance de 5m entre bateaux et entre bateaux et ponts pose question, considérée parfois comme insuffisante
  - L'écartement bateau – ponton privilégié, avec des exceptions
  - Travail sur le mobilier portuaire, couleurs et textures

2013 :

- Toujours la piétonnisation, avec une forte hausse de la fréquentation → besoins sanitaires accrus
- Simplification des demandes de permis de construire avec une centralisation des instructions concernant les berges
- Travail sur des constructions ouvertes, en accord avec les lignes de fuite des perspectives

NOUVEAUX ENJEUX :

- Stockage sur les quais
- Effets de clôture des espaces, occultation des transparences
- Encombres des bords à quai (problème de sécurité)
- Occupations hors emprise (mobilier devant les escaliers...)

Evolution du CPAP et CPAE avec les nouvelles attentes :

- Renforcement de l'aspect patrimonial (UNESCO)
- Verdissement (perméabilité des sols, traitement des eaux, îlots de fraîcheur avec la volonté de la Ville de baisser la température de Paris de 2 degrés)

- Offre de transport dans le cadre du Grand Paris
- Sécurité
  - Crue : équipements d'amarrage
  - Contrôle d'accès aux escales, aux espaces portuaires (comme au port d'Invalides)
  - Eviter les chutes à l'eau
  - Sécurité du public sur les sites industriels
  - Pompiers (voies d'accès et aires d'aspiration dans le fleuve)
- Equipements : Bornes électriques / Sanitaires / Gestion des déchets / revêtement des sols / bacs plantés / clôtures
- Evènementiel : cadrage en termes de durée, de fréquence, de dimension, de matériaux, de dispositifs de sécurité (risque de clôture) ...

Questions :

- Manque de sanitaires et de signalétique a été reprise plusieurs fois.
- Question de l'éclairage en confrontation avec les préoccupations montantes pour la faune / mais il serait possible d'améliorer l'existant en privilégiant qualité sur quantité.
- Sur la question de la végétalisation et du patrimoine : S.Brentrup indique que dans les 6 prochains mois il va falloir « faire des choix », « faut-il déclasser les berges » comme Dresde avait déclassé sa ville pour construire un pont ?

Fréquence de l'actualisation de CP, S.Brentrup indique que l'envisager tous les 5 ans est possible, mais entre les actualisations des cahiers, il est toujours possible de proposer des évolutions exceptionnelles des prescriptions sur chaque projet, si l'argumentation, notamment du point de vue exploitation et esthétique est recevable par ABF. Ces évolutions progressives ayant vocation, si elles fonctionnent, à être ensuite reprises dans le cadre des Cahiers de Prescriptions CPAP et CPAE.

Accompagnement du Port de Paris sur les dossiers.

Evènementiel : il existe 35 emprises, avec 17 permis validés, 2 en cours d'instruction. Urgence des dossiers pas encore déposés.

Pourquoi a-t-on besoin d'un permis de construire pour installer des terrasses ?

1. Cela permet de protéger l'installation contre des recours, de la rendre non attaquable juridiquement pour 5 ans
2. Besoins de vérifications techniques de sécurité (canalisations de gaz par exemple)
3. Facilite les autorisations environnementales et architecturales. Dans le cadre des JO2024, le manque d'un permis de construire pose problème.